

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 30 MAI 2002 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h 30

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

19 h **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**
SALLE DE RÉUNION C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : Questions juridiques et de propriété

19 h 30 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

DELEGATIONS

4. Comité de révision de quartiers

**PRÉSENTATION DE DIAPOSITIVES : M. Keir Kitchen, président,
Comité de révision de quartiers**

**{DOCUMENTATION SOUS PLI SÉPARÉ - À DISTRIBUER LORS DE LA
RÉUNION}**

AUDIENCES PUBLIQUES

**2002-175 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
SUDSBURY POUR DISSOUDRE LES QUARTIERS
ACTUELS, DIVISER LA VILLE EN DOUZE NOUVEAUX
QUARTIERS, ET CRÉER DES QUARTIERS
UNINOMINAUX.**

Rapport d'information du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 24 mai 2002 et donnant un bref aperçu du processus d'audience publique aux fins d'étude du règlement 2002-175.

À la suite des 1^e et 2^e lectures du règlement 2002-175, le maire Gordon fera appel au personnes qui ont donné leur nom à la secrétaire du Conseil avant le début de la réunion, afin qu'elles puissent parler du règlement. Le président demandera ensuite si toute autre personne présente désire s'adresser au Conseil au sujet du règlement.

À la fin de l'audience publique, le président avisera dûment le Conseil et le public de la fin de la réunion publique portant sur le règlement.

On présentera alors une motion en vue d'une 3^e et dernière lecture du règlement 2002-175. Le moment sera alors approprié pour le Conseil, pour discuter la motion et voter.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-26 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 30, Procès-verbal de la réunion du 15 mai 2002, du Conseil municipal.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport n° 11, Procès-verbal de la réunion du 17 mai 2002 du Conseil municipal spécial.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-3 Rapport n° 27, Procès-verbal de la réunion du 14 mai 2002 du Comité plénier - Planification.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2002 du Comité d'appel en matière de normes de propriété.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}

- C-5 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2002 du Comité de dépouillement des soumissions.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2002 du Comité de dépouillement des soumissions.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-7 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2002 du Comité de dépouillement des soumissions.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) {À DÉPOSER}

- C-8 Rapport n° 13, Procès-verbal de la réunion du 11 avril 2002 de Sudbury Metro Centre.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-9 Rapport n° 4, Procès-verbal de la réunion du 18 avril 2002 du Conseil de santé, Sudbury & districts.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-10 Rapport n° 5, Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2002 du Comité de révision de quartiers.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-11 Rapport n° 6, Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2002 du Comité de révision de quartiers.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-12 Rapport n° 7, Procès-verbal de la réunion du 23 mai 2002 du Comité de révision de quartiers (journée d'accueil et réunion publique).

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C-13 Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 23 mai 2002, au sujet du Manoir des pionniers - chemin Ring, Phase 1, Réaménagement

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {RAPPORT À DÉPOSER}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

SOUMISSIONS (suite)

- C-14 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 30 mai 2002, en ce qui concerne une demande de propositions en vue d'un plan de financement à long terme.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {RAPPORT À DÉPOSER}

Conformément à la résolution n° 2002-32, issue de la réunion «à huis clos» du 26 février 2002 du Comité plénier - Planification, et visant l'approbation d'un plan de financement à long terme, le calendrier requiert l'attribution de la demande de propositions lors de la réunion du 30 mai 2002 du Conseil. Étant donné que les séances d'évaluation sont prévues pour les 23, 28 et 30 mai, le rapport sera déposé lors de la réunion du Conseil.

- C-15 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs, daté du 22 mai 2002, au sujet du contrat 2002-60 : Projet SuperCroissance sur la santé et la sécurité dans les stades municipaux - Panneaux de bois/transparents autour des pistes et filets de protection.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- C-16 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs, daté du 22 mai 2002, au sujet du contrat 2002-55 : Projet SuperCroissance sur la santé et la sécurité dans les stades municipaux - Modification des entrées et remplacement de portes.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-17 Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 24 mai 2002, sur des dons au Fonds de réserve - Manoir des pionniers.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- C-18 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 24 mai 2002, sur la prolongation de la partie B du contrat R97-48, Corps canadien des commissaires, sur le services de relevé de compteurs d'eau.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- C-19 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 24 mai 2002, et accompagné de pièce jointe, au sujet d'un permis pour occasion spéciale : Les Scouts du Canada, 27^e St-Domique.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- C-20 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 24 mai 2002, et accompagné de pièce jointe, au sujet d'une dispense du règlement sur le bruit : le *Relais pour la vie* de la Société canadienne du cancer.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)

- C-21 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 24 mai 2002, et accompagné de pièce jointe, au sujet de la prolongation d'un permis temporaire d'alcool et d'une dispense du règlement sur le bruit : Hôtel Falcon.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-22 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 21 mai 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet d'un programme de permis de stationnement sur la rue Drinkwater.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-142}
- C-23 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 22 mai 2002, au sujet d'événement spéciaux au cours de l'été et de permis pour occasion spéciale.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-24 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 23 mai 2002, au sujet de l'accumulation de fournitures médicales d'urgence à l'échelle nationale.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-149A}
- C-25 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 23 mai 2002, au sujet d'un avis concernant le processus d'activation de services d'intervention hiérarchisés en cas d'incendie.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-151}
- C-26 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 24 mai 2002-05-24 et accompagné de pièce jointe, au sujet des Services publics du Grand Sudbury Inc. - règlement des intérêts et émission d'actions préférentielles de catégorie A.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENTS

- 2002-127A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD D'ACHAT ET DE VENTE AVEC CARMINE BERARDELLI EN FIDUCIE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU CHEMIN MARTINDALE, SUDBURY, ÉTANT LE LOT 24043 S.E.S., UNE PARTIE DU LOT 7, CONCESSION 2, CANTON DE MCKIM

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-130A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-38A, POUR DÉLÉGUER DES POUVOIRS PRÉCIS AUX FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX AFIN QU'ILS PUISSENT TRAITER CERTAINES QUESTIONS AU NOM DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

(Ce règlement permet à la directrice générale des Services au citoyens et de Loisirs ou à une personne déléguée de signer les accords de construction d'une mausolée privée, une fois que toutes les approbations nécessaires auront été reçues. Il autorise également la trésorière municipale ou une personne déléguée à faire des reçus au nom de la Ville pour des dons de bienfaisance.)

- 2002-141T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER TEMPORAIREMENT À LA CIRCULATION AUTOMOBILE LA RUE FITZGERALD DANS L'ANCIENNE VILLE DE RAYSIDE-BALFOUR, ENTRE LES AVENUES CHARETTE ET COTÉ, POUR LES FÊTES DE LA CONFÉDÉRATION, À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, BRANCHE CHELMSFORD.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 21 mai 2002.

- 2002-142T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 21 mai 2002.

(Ce règlement permet le stationnement sur la rue Drinkwater pour une période d'essai d'un an.)

- 2002-143A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 30 MAI 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-144F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERCEVOIR ET RECOUVRER LES IMPÔTS FONCIERS SUPPLÉMENTAIRES ET NON DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2002.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 22 mai 2002.

- 2002-146 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LES SERVICES PUBLICS DU GRAND SUDBURY INC. POUR LE RACHAT D'ACTIONS.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 22 mai 2002.

- 2002-147Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE ONAPING FALLS ET L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Réunion du 14 mai 2002 du Comité plénier - Planification

(Ce règlement permet de redéfinir le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «A-15» pour permettre l'établissement d'une boutique du harnais, d'une écurie de randonnée, de cours d'équitation et d'une piste d'équitation intérieure. Paul Regimbal et Judy Pelkman - 810, chemin Radar, Hanmer)

- 2002-148Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY.

Résolution 2001-187 du Comité plénier - Planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «R3.D50», résidentiel multiple mixte, pour permettre la construction d'un immeuble d'habitation contenant quatre unités d'habitation - Kim et Hanh Nguyen, Hoa Tran, 170, avenue Turner, Sudbury.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-149A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE POUR LA GARDE DES STOCKS DE CONTINGENCE D'ÉQUIPEMENT ET DE FOURNITURES MÉDICAUX D'URGENCE DU GOUVERNEMENT.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 23 mai 2002.

- 2002-150Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY.

(Ce règlement donne effet à une décision de la Commission des affaires municipales de l'Ontario suivant un appel contre le règlement de zonage 95-500Z de l'ancienne municipalité régionale de Sudbury, interjeté par Paul Temelini, Temvest Inc. et d'autres personnes. Il règle l'appel en redéfinissant le zonage de certains lots «PS», aire privée non bâtie, pour leur attribuer la désignation «FD», zone de futur développement. Cela signifie qu'il faudra redéfinir le zonage avant de précéder à toute forme de développement.)

- 2002-151A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE EN CE QUI CONCERNE LA DISTRIBUTION ET LA NOTIFICATION DES APPELS D'ORDRE MÉDICAL.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence, daté du 23 mai 2002.

- 2002-152A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER MARK MIETO ADMINISTRATEUR EN CHEF INTÉRIMAIRE.

Résolution 2002-243 du Conseil.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2002-153F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-120F POUR ADOPTER LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2002 ET POUR PERCEVOIR LES TAUX D'IMPÔTS AUX FINS MUNICIPALES.

(Ce règlement modifie le règlement sur le taux d'impôt pour permettre l'établissement de deux dates de paiements pour les impôts de 2002)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

C-21 Rapport du gestionnaire des Services de vérification interne et d'évaluation daté du 22 mai 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet du programme d'évaluation du rendement municipal.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

MOTIONS

ADDENDA

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}***

2002-05-24

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**